



À une assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 14 janvier 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers Jean-Charles Belleau, Jean-Denis Patenaude, Martin Sauvé, Dany Boyer, MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Daniel Vinet, directeur général, assiste également à la réunion.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du Conseil municipal qui n'étaient pas présents lors de l'assemblée.

VENTE CAMION CITERNE 722

S8115-01-2016 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la disposition d'un camion citerne, modèle International 9200, année 2000, par l'entremise du Centre de services partagés du gouvernement du Québec (no. 15-0575) ;

Considérant que la Municipalité de Namur a déposé une offre au montant de 36 665 \$;

Considérant que le Centre des services partagés du gouvernement du Québec a besoin de l'autorisation de la Municipalité de Saint-Isidore afin d'adjuger le camion citerne à la Municipalité de Namur ;

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de 36 665 \$ de la Municipalité de Namur ;

ET d'autoriser monsieur Daniel Vinet, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore, tous les documents nécessaires pour finaliser la transaction auprès de tous les ministères et/ou organismes.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Daniel Vinet, directeur général